

Recueil des Actes Administratifs

Décisions du Président du
Conseil départemental
du 15 mai 2020, du
2 juin 2020 et du 4 juin
2020 prises selon les
dispositions de
l'ordonnance n° 2020-391
du 1er avril 2020 modifiée

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 MAI 2020

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (13310)	983
Développement culturel.....	983

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2 JUIN 2020

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE (13420)	986
Association des Eleveurs meusiens - Subvention 2020	986
Soutien aux acteurs de l'environnement - Programmation 2020.....	986
INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)	987
Partenariat 2020 avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Meuse	987
Soutien aux structures contribuant à l'accompagnement des parcours d'insertion : Convention triennale d'objectifs 2020-2022 avec France Active Lorraine et subvention 2020	988
Subvention 2020 au CDOS de la Meuse pour la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA 55)	994
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (13310)	999
Schéma Départemental de Développement de l'Education Artistique et Culturelle - Dossiers non inscrits dans le cadre d'un CTEAC	999
Soutien aux Résidences Permanentes	1000
Développement culturel - soutien à la création contemporaine	1000
Association Argonne PNR - Subventions d'actions dans le cadre du schéma départemental de développement touristique	1001
Soutien aux Pôles de ressources culturelles.....	1001

SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)..... 1002

Refonte du site internet du Département de la Meuse : plan de financement prévisionnel et demande de subvention FEDER.....1002

Animation et suivi avifaune 2019-2021 du site Natura 2000 'Vallée de la Meuse' : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention FEDER.....1003

Partenariat avec le Centre d'Information Europe Direct -Citoyens et Territoires Grand Est : subvention 2020.....1004

Partenariat avec le Centre d'Information Europe Direct - Cristeel : subvention 2020.....1005

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340) 1005

Comités sportifs départementaux : Acompte 20201005

Fonctionnement sport 2020 : aide au fonctionnement des associations sportives d'intérêt intercommunal1007

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 4 JUIN 2020

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE (13420)..... 1010

Politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse - Année 2020 - Programmation N°21010

Extrait des décisions

DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 MAI 2020

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (13310)

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen venant en application de mise en œuvre de la politique départementale en matière culturelle et notamment sur le champ du soutien à la diffusion culturelle (page 90),

Vu l'enjeu pris en compte par les politiques culturelles du Département de la Meuse d'initier des projets culturels d'intérêt associant les territoires et leurs populations, et notamment les jeunes,

Vu les demandes de subventions formulées par les associations visées ci-dessous au titre du programme 2020,

Décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020 à l'association ANES ART'GONNE, située à Evres en Argonne une subvention maximum de 1 500 €, représentant 14,92 % d'un budget de 10 050 €, pour la réalisation du Festival des Petits Aniers,
- d'attribuer, au titre de l'année 2020 à l'association Fête Musicale de la Forêt située à FUTEAU, une subvention maximum de 6 000 € représentant 20,33 % d'un budget de 29 500 € au titre de l'organisation de la 10^{ème} édition du festival fête musicale de la forêt du 16.07.2020 au 26.07.2020,
- d'attribuer, au titre de l'année 2020 à l'association Cirque en Lien – Grand Est CIEL à VERDUN une subvention de 5 000 € au titre de son fonctionnement représentant 0.5 % d'un budget prévisionnel de 1 008 445 €,
- d'attribuer, au titre du budget 2020 les subventions de soutien au développement culturel aux associations conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-après pour un montant global de **90 500 €** :

Nom structure	Projet	Montant subvention maximum	Taux d'aide budget prévisionnel
ACDIM : Association pour la Création et la Diffusion des Initiatives Musicales 55000 BAR LE DUC	17 ^{ème} édition du « Festicuivres » du 20 janvier au 4 février 2020 Programmation Annuelle de concerts	5 000 €	17.8 % 28 150 €
LES AMIS D'ERNELLE VILLECLOYE	Programmation culturelle - concert d'été donné sur le site de Ste Ernelle avec le groupe SALTARIS – Tchiki, Tchiki (Belgique).	300 €	14.4 % 2 080 €
ANES ART'GONNE 55250 EVRES EN ARGONNE	Festival « Au pré de mon âne » les 21 et 22 Août 2020	4 500 €	14 % 32 100 €
BE REAL 55000 BAR LE DUC	Festival « WATTS A BAR » les 28 et 29 août 2020	32 000 €	7.3 % 438 610 €
ASSOCIATION « DES CHAISES, UN TEXTE » Saint Mihiel	DES CHAISES ET UN TEXTE Festival de lecture à haute voix. Dates : 26-27-28/06/2020	2 800€	23.3 % 12 000 €
FALK'N'FEST 55000 BAR LE DUC	Festival « Falk'n'Fest » Samedi 25 juillet 2020 à Trémont sur Saulx.	400 €	2.74 % 14 578 €
Nom structure	Projet	Montant subvention maximum	Taux d'aide budget prévisionnel
RAINES DE SON 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU	Programmation musicale	1 500 €	15 % 10 000 €
JMB 55210 THILLOT	3 ^{ème} édition du « Bal à Basso » LE 10/10/2020	500 €	12.4 % 4 030 €
MJC DU VERDUNOIS 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE	Festival « Musiques et Terrasses » du 27 juin au 08 août 2020 :	2 500 €	12.48 % 20 020,22 €
ASSOCIATION PATRIMOINE(S) EN BARROIS 55000 BAR LE DUC	5 ^{ème} édition du festival « Musicales en Barrois » du 14/05/2020 au 17/05/2020	3 000 €	12.3 % 23 800 €
ASSOCIATION PAYS D'ARGONNE 55120 LES ISLETTES	10 ^{ème} édition du festival « Les Bars Bars » du 21/03/2020 au 25/05/2020	1 000 €	2.27 % 44 047 €
SUR SAULX 55 290 MONTIERS SUR SAULX	Événementiel d'une journée/randonnée culturelle animée	3 800 €	17.64 % 21 539 €
ECUREY PÔLE D'AVENIR Montiers sur Saulx Hameau d'Ecurey	Programme d'expositions scientifiques	4 000€	18.18 % 22 000 €
APEAC : Association des Parents d'élèves et Amis du Conservatoire 55300 SAINT MIHIEL	Soutien à la programmation de 5 à 6 concerts d'artistes et de musique de tous horizons	3 600 €	16 % 22 569 €
ANES ART'GONNE 55250 EVRES EN ARGONNE	Soutien d'une saison culturelle	4 000 €	15 % 26 750 €
AU FIL DE L'AIRE 55260 PIERREFITTE SUR AIRE	Saison culturelle 2019/2020	1 500 €	14.5 % 10 300 €

Association ExpressionS 55000 BAR LE DUC	Projet d'exposition d'art contemporain au sein de l'Espace Saint Louis.	5 000 €	13.7 % 36 500 €
Collectif Théâtre Les Chat'Ernelle <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chats Bottés</i> • <i>Amis d'Ernelle</i> 55700 STENAY	Saison culturelle annuelle sur le nord meusien (Secteur Stenay/Montmédy)	6 100 €	17.14 % 35 579 €
OMA : Office Municipal pour l'Animation 55200 COMMERCY	Saison culturelle annuelle	5 000 €	8.1 % 61 260 €
SEMEURS D'ARTS 54890 BAYONVILLE SUR MAD	Soutien à la programmation culturelle – Projet « La Semence »	4 000 €	5.5 % 72 277 €

Le versement des subventions détaillées ci-dessus sont conditionnées par la participation des collectivités de proximité conformément au règlement culturel en vigueur.

- de signer les actes afférents à ces financements.

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE (13420)

ASSOCIATION DES ELEVEURS MEUSIENS - SUBVENTION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de l'Association les éleveurs meusiens,

Vu le règlement financier départemental du 14 décembre 2017 modifié le 12 décembre 2019,

Vu le rapport soumis à son examen (page 42),

Décide :

- d'attribuer à l'association les éleveurs meusiens la subvention suivante :
 - Intitulé : Programme 2020 de concours d'élevage et d'animations liées
 - Dépense subventionnable : 62 500 € TTC
 - Taux d'aide : 32%
 - Montant de la subvention : 20 000 €

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMMATION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation 2020 relatives aux aides accordées au titre du soutien aux acteurs de l'environnement (page 104),

Décide :

- d'accepter la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue aux pétitionnaires intéressés les subventions correspondantes pour un montant total de **35 175 €** :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable (en TTC)	Taux de subvention	Montant de l'aide
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Activités d'éducation à l'environnement en direction des jeunes (ACM et Clubs nature)	36 000 €	17%	6 120 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Déploiement du Bus de la Transition Ecologique	29 500 €	21%	6 195 €
Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine	Sensibilisation à la protection des nichées de Busard cendré	5 000 €	60%	3 000 €
Ecomusée d'Hannonville	Programmation spécifique dans le cadre du projet 2020 de l'Ecomusée autour du thème "Graines, pain, alimentation et transition"	8 800 €	46%	4 048 €
Maison Familiale Rurale de Damvillers	Gestion et entretien courant du Marais de Chaumont-devant-Damvillers	4 585 €	80%	3 668 €
Meuse Nature Environnement	Programme 2020 d'éducation à la nature et à la transition écologique sur le département de la Meuse	26 400 €	46%	12 144 €

- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)

PARTENARIAT 2020 AVEC LA CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GRAND EST POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN MEUSE

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention sollicitée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer une subvention de fonctionnement à la CRESS Grand Est pour l'année 2020 (page 6),

Décide :

- de renouveler la subvention de fonctionnement de 3 000 € au titre de l'année 2020 à la CRESS Grand Est, pour la mise en œuvre des actions de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire meusien pour 2020,
- de signer la convention de partenariat 2020 entre le Département de la Meuse et la CRESS Grand Est pour mener à bien les actions de promotion de l'ESS.

SOUTIEN AUX STRUCTURES CONTRIBUANT A L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2020-2022 AVEC FRANCE ACTIVE LORRAINE ET SUBVENTION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association France Active Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à approuver l'individualisation des participations allouées en 2020 aux structures contribuant à l'accompagnement des parcours d'insertion, et notamment à France Active Lorraine (page 17),

Décide :

- de signer la convention triennale d'objectifs pour les années 2020 à 2022, présentée en annexe, avec l'Association France Active Lorraine, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Département de la Meuse et l'Association,
- d'allouer à France Active Lorraine une participation totale de 45 000 €, sous réserve du vote des crédits, sur les trois années du conventionnement, faisant l'objet d'un avenant annuel à ladite convention, lequel fixe le montant de la participation financière annuelle du Département de la Meuse et les modalités de versement,
- de signer l'avenant financier pour l'exercice 2020 et d'attribuer à France Active Lorraine une subvention annuelle de 15 000 €, avec un versement en totalité sur les crédits 2020, afin de développer la mise en œuvre d'actions territoriales et pour amplifier la présence de la structure sur la Meuse.
- de signer ces documents, ainsi que toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2020 - 2022

- ENTRE :** **Le Département de la Meuse**, représenté par le Président du Conseil départemental,
- ET** **L'Association France Active Lorraine**, représentée par son Président, Alain GUIOT,
- Vu** la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle,
- Vu** la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et reformant les politiques d'insertion,
- Vu** Le Programme Départemental d'Insertion 2017 – 2021, adopté par l'Assemblée Départementale le 13 juillet 2017,
- Vu** la Délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2020 fixant la subvention accordée à France Active Lorraine et autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention triennale d'objectifs pour les années 2020 à 2022, ainsi que les avenants financiers annuels afférents.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

Acteur de la lutte contre l'exclusion, le Département de la Meuse souhaite construire sa politique d'insertion sociale et professionnelle par le développement de projets concourant à cet objectif. Le Département de la Meuse s'appuie sur les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions s'inscrivant dans ce cadre et leur apporte un soutien financier pour leur réalisation.

Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire concourent ainsi aux objectifs d'insertion du Département de la Meuse en développant une offre de services et en constituant un potentiel de ressources humaines professionnelles et techniques.

L'association France Active Lorraine (Ex Lorraine Active) appartient au réseau national France Active, et est un acteur reconnu dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, non seulement par sa capacité à mobiliser des financements mais aussi par une expertise mise au service de partenaires publics dans le cadre d'études.

Depuis 2010, l'association a également mis en œuvre une ligne de garantie spécifique en direction de porteurs de projets qui créent leur propre emploi par la création ou la reprise de petites entreprises.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de son soutien aux initiatives contribuant à l'insertion professionnelle des publics en difficulté, le Département de la Meuse recourt à France Active Lorraine depuis 2006.

L'Association s'engage à apporter sa contribution à la politique d'insertion impulsée dans le département de la Meuse.

La présente convention a pour but de préciser les modalités de ce partenariat pour les années 2020 à 2022, et le soutien financier alloué à l'association, fondé :

- sur l'intervention auprès des structures de l'Economie Sociale et Solidaire meusiennes visant à soutenir la création et la consolidation d'emplois,
- sur l'expertise mise au service du département et des partenaires publics dans le cadre d'études.
- sur la sensibilisation et la promotion de l'ESS auprès du grand public et des partenaires.

L'Assemblée départementale a adopté son Programme départemental d'Insertion le 13 juillet 2017, qui met en avant trois axes :

- Promouvoir une offre d'insertion sociale et professionnelle favorisant l'accès des publics à l'autonomie et l'emploi.
- Optimiser les pratiques d'accompagnement des parcours d'insertion.
- Conduire une politique d'insertion au service des publics et d'un environnement inclusif en lien avec les EPCI.

L'action de France Active Lorraine s'inscrit en cohérence avec le Programme départemental d'Insertion.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PARTENARIAT

France Active Lorraine, financeur solidaire, spécialisé dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), décline ses interventions dans l'entrepreneuriat solidaire, autour de deux champs d'actions :

- Favoriser la création d'emplois et le développement d'activités économiques locales par l'appui d'entreprises portées par des personnes sans emplois ou en situation de fragilité (créations, reprises ou primo-développement de très petites entreprises) (**Volet TPE**).
- Favoriser l'émergence ou le développement de services contribuant à la qualité de vie sur les territoires et à leur attractivité, répondant à des besoins sociaux ou sociétaux et générateurs d'emplois non délocalisables, par l'appui de projets relevant de l'Economie Solidaire, en particulier les entreprises agréées Economie Sociale Utilité Sociale, les entreprises de l'ESS et les entreprises à impact social ou territorial (**Volet ESS**).

Le financement de France Active Lorraine s'organise autour :

- d'apports en fonds propres, d'une part,
- de garanties d'emprunts bancaires, d'autre part.

Pour atteindre ses objectifs, l'association a développé des activités connexes :

- réalisation d'expertises financières,
- aide à la requalification des projets,
- réalisation d'ingénierie financière et d'intermédiation bancaire,
- organisation de tours de table financiers,
- suivi post-financement durant la durée de remboursement des apports financiers.

Le Département soutient l'association chaque année sur le Volet ESS en allouant une subvention de fonctionnement dans le cadre de la mise en place d'actions d'animation du territoire.

A compter de 2021, France Active Lorraine souhaite mettre en œuvre une nouvelle organisation territoriale pour asseoir son action avec la désignation d'une animatrice territoriale dédiée, par département.

Un audit a ainsi été mené en 2019 qui a mis en avant la nécessité pour France Active Lorraine d'être au plus près des besoins des territoires afin de leur offrir une organisation harmonisée, et pour privilégier les partenariats croisés, les échanges inter-réseaux et les perspectives de développement territorial.

L'association accompagne, en effet, chaque année une quinzaine de structures de l'ESS sur le territoire meusien. Compte tenu du nombre important de structures de l'ESS en Meuse (635 structures employeuses), il existe une marge de développement et de dynamique importantes, et il est indispensable d'accompagner de nouvelles structures.

En étant peu présent sur le terrain physiquement, il est, en effet, plus difficile de repérer et de saisir finement les évolutions en cours, de nourrir les décisions des élus, de créer les conditions nécessaires à l'émergence des projets et à leur concrétisation et d'élaborer des solutions adaptées aux spécificités du territoire.

Dans ce cadre, France Active Lorraine a souhaité répondre à ces nouveaux défis avec la création de nouveaux métiers d'animateurs territoriaux.

L'animation territoriale de France Active Lorraine aura donc pour objectifs de :

- > Concourir au dynamisme de la vie locale.
- > Renforcer les interventions au bénéfice des structures associatives par une meilleure couverture du territoire, à travers des modes d'intervention structurés autour d'appui - conseil, de financement et de mise en réseau.
- > Développer sur les territoires un écosystème favorable à l'entrepreneuriat, aux évolutions de l'économie de proximité, aux nouvelles formes de coopérations et à l'action.
- > Favoriser les coopérations et les dynamiques de co-construction à partir des enjeux des territoires, des filières, ou à partir d'actions orientées vers des publics spécifiques et ciblés (femmes, personnes résidant en Quartier Prioritaire de la Ville, jeunes, dirigeants de SIAE,...), et à partir d'évènements de promotion de l'entrepreneuriat engagé, d'innovation territoriale, ...
- > Soutenir l'animation des territoires en développant des synergies entre les acteurs.
- > Accompagner les territoires pour y favoriser l'innovation sociale, la création d'activités économiques et d'emplois, à partir de besoins non satisfaits ou de ressources à valoriser (ex : déploiement de Fabrique à Utilité Sociale sur plusieurs territoires (aujourd'hui, il existe 2 fabriques portées par France Active Lorraine sur la Moselle et la Meurthe-et-Moselle).
- > Mobiliser, mettre en réseau et faire coopérer de manière transverse et décloisonnée, les acteurs et partenaires du territoire, dans l'intérêt des projets (approches multisectorielles et multipartenaires).
- > Et enfin, mettre en place des relais pour agir sur le territoire.

L'association souhaite préparer cette nouvelle organisation à partir du second semestre 2020, avec une mise en place opérationnelle dès 2021 et notamment avec des lieux de permanences dédiés dans les territoires.

Sur les années 2020 à 2022, France Active Lorraine s'engage ainsi à respecter les objectifs suivants :

- > **Soutenir l'animation du territoire** par l'affectation d'un animateur territorial dédié par département, dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale.
- > **Poursuivre l'accompagnement d'une quinzaine de structures** meusiennes de l'Economie Sociale et Solidaire, par an, dans leurs projets, par la réalisation d'une expertise sur la situation économique et financière actuelle et passée de la structure, l'aide à la mobilisation de co-financements et l'appui à la mise en réseau bancaire. Le suivi de la structure financée permet également d'appréhender les éventuelles difficultés financières.
- > **Appuyer les services départementaux** dans le cadre d'une expertise en faveur de structures et/ou dans le cadre de demandes d'informations ou d'études
- > **Développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat**, aux évolutions de l'économie de proximité et aux nouvelles formes de coopérations par la conduite d'actions de sensibilisation et de promotion de l'ESS, et sur ses missions d'accompagnement et de soutien financier.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT DEPARTEMENTAL ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Meuse participe au financement de France Active Lorraine en versant une participation totale de 45 000 € sur les trois années, faisant l'objet d'un avenant financier annuel à la présente convention, lequel fixe le montant de la participation financière de 15 000 € / an, sous réserve du vote des crédits annuels, ainsi que les modalités de versement.

La subvention annuelle de 15 000 €, au titre des crédits d'insertion, sera versée en totalité dès la signature de l'avenant financier annuel, et permettra de développer la mise en œuvre d'actions territoriales et d'amplifier la présence de la structure sur la Meuse.

Le montant du financement du Département de la Meuse est déterminé en fonction :

- de la demande de participation déposée par la structure avant le 30 octobre de l'année précédant l'exercice budgétaire considéré,
- des modalités et des financements applicables par le Département de la Meuse,
- du rapport d'activités et du compte rendu financier de la structure présentant un descriptif analytique, quantitatif et qualitatif, des actions conduites qui doit être obligatoirement adressé au Département de la Meuse – Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion, avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Ce bilan devra notamment permettre d'identifier le nombre de porteurs de projets accompagnés et de nouvelles entreprises financées.

S'il s'avère que l'association n'a pu réaliser, partiellement ou totalement, les objectifs définis à l'article 2, le Département de la Meuse est en droit de récupérer la participation versée au titre de l'année concernée, totalement ou au prorata des accompagnements ou des financements réalisés.

L'association France Active Lorraine veillera à énoncer l'origine des financements du Département de la Meuse obtenus, notamment dans toutes ses démarches de communication ayant trait à la mission qui lui est confiée.

ARTICLE 4 : SUIVI – EVALUATION

Les services du Département de la Meuse assureront le contrôle financier et technique de la présente convention.

La démarche de suivi et d'évaluation portera sur les éléments et les indicateurs suivants :

- la participation de l'association à une réunion de suivi annuel a minima, organisée par la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion : elle permet d'effectuer un bilan des actions conduites en Meuse et, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires pour répondre au mieux aux besoins exprimés,
- la réponse de l'association France Active Lorraine à toute interpellation ponctuelle de la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion en charge du suivi, pour exposer un projet, répondre à des questions ou traiter un problème spécifique, apporter son expertise dans l'analyse de la situation d'une structure.
- l'instruction par le Département d'un bilan d'activités et financier ; le bilan d'activités devant préciser les éléments suivants :
 - o Nombre d'actions organisées avec le Département de la Meuse.
 - o Nombre de participations de France Active Lorraine à des manifestations locales ponctuelles.
 - o Nombre de participants à ces actions et typologie des participants.
 - o Chiffres clés des projets financés permettant d'identifier le nombre de structures de l'ESS accompagnées et d'entreprises solidaires financées, ainsi que le bilan du volet TPE.

Le Département de la Meuse siège au Conseil d'Administration et est membre du Comité d'Engagement de l'Economie Sociale et Solidaire.

La Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion se tient à disposition pour tout conseil ou information utiles à l'exercice de la mission.

ARTICLE 5: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, pour la réalisation des actions, et jusqu'au 31 juillet 2023 pour leur évaluation.

ARTICLE 6 : CLAUSES RESOLUTOIRES

Il pourra être mis fin à la présente convention :

1. en cas de dissolution ou changement de statut social de l'Association signataire,
2. en cas d'inexécution des dispositions de la présente convention par l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas, la partie désirant la résiliation devra faire connaître, par lettre recommandée avec accusé de réception, au cocontractant les motifs invoqués. Dans le délai de 15 jours à dater de la notification de l'intention de résilier, la partie désirant la résiliation devra organiser une réunion dans l'objectif d'un règlement amiable du litige.

A l'issue de cette réunion, si la décision de résiliation est maintenue, son effet interviendra à une date convenue entre les parties dans le délai maximum de 3 mois.

Article 7 : LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

A peine d'irrecevabilité de la saisine des juridictions compétentes, tout différend entre les parties doit préalablement faire l'objet de la part de la partie la plus diligente d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué à l'autre partie dans un délai de trente jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La partie saisie dispose d'un délai de deux mois à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Fait en deux exemplaires

A Bar-le-Duc, le

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Pour l'Association France Active Lorraine,

Danielle COMBE
Vice-présidente en charge de la Solidarité Active
et de l'Accompagnement vers l'Emploi

Alain GUIOT
Président

SUBVENTION 2020 AU CDOS DE LA MEUSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA 55)

Le Président du Conseil départemental,

Vu la demande de subvention sollicitée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse,

Vu le rapport soumis à son examen visant à allouer, au titre des crédits d'insertion 2020, une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse pour la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement sur le département (page 17),

Décide :

- de renouveler la subvention au CDOS à hauteur de 10 000 €, au titre des crédits d'insertion 2020, selon la ventilation suivante, et en un versement unique :
 - 5 000 € au titre des dépenses de fonctionnement liées à la gestion du dispositif DLA.
 - 5 000 € pour les dépenses d'ingénierie.
- de signer la convention d'objectifs pour 2020, présentée en annexe, avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Département de la Meuse et l'association.



CONVENTION D'OBJECTIFS 2020

- ENTRE :** **le Département de la Meuse**, situé Hôtel du Département - Place Pierre François GOSSIN - CS50514 – 55012 BAR-LE-DUC, représenté par le Président du Conseil départemental,
- Et** **l'Association « Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse »**, située Maison des Associations – ZAC Oudinot – 10 Rue du Lieutenant Vasseur – 55000 BAR-LE-DUC, représentée par son Président, Monsieur Bernard AUBRIET,
- Vu** Le Programme Départemental d'Insertion 2017 – 2021, adopté par l'Assemblée Départementale le 13 juillet 2017,
- Vu** la Délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2020, fixant la subvention accordée au CDOS pour le portage du Dispositif Local d'Accompagnement en Meuse et autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention d'objectifs pour 2020.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a été créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation (devenue Banque des Territoires), pour permettre aux structures employeuses du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises solidaires et d'utilité sociale), de bénéficier d'accompagnements répondant à leurs besoins, pour leurs démarches de consolidation et de développement.

A partir de la réalisation d'un diagnostic et de ses conclusions, le DLA propose des prestations de conseils assurées par des professionnels choisis en fonction de l'expertise qu'ils possèdent sur le thème à travailler : ressources humaines, projet, gestion budgétaire, ...

Le DLA est une démarche volontaire qui permet à la structure de bénéficier d'un suivi personnalisé.

L'ambition du dispositif est la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans ces structures, ce dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure d'utilité sociale au service de son projet associatif et du développement du territoire.

Les enjeux portés par le Dispositif Local d'Accompagnement, et les outils mis en œuvre pour y répondre, rejoignent les préoccupations du Département vis-à-vis des acteurs du réseau associatif.

Ce dispositif public est présent sur le territoire meusien depuis 2004, et est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse (CDOS), dont la mission est d'assurer son fonctionnement sur l'ensemble du département. Cet outil est cofinancé par l'Etat - DIRECCTE, la Banque des Territoires, la Région Grand Est et le Département de la Meuse.

A l'issue d'un appel à projets diligenté en 2019 par l'Etat, la Région Grand Est et la Banque des Territoires, le CDOS a été retenu de nouveau pour gérer le DLA dans le département de la Meuse sur la période 2020 à 2023.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de détailler les engagements portés par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse au titre du DLA pour l'année 2020, et de définir les modalités d'accompagnement mobilisées par le Département au profit de cette association pour qu'elle concoure efficacement à leur mise en œuvre.

ARTICLE 2 : CAHIER DES CHARGES DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs quantitatifs prévisionnels du DLA55 pour 2020 sont établis de la façon suivante :

- **La mise en œuvre de la procédure** : soit le 1^{er} accueil, la réalisation du diagnostic partagé, le bilan et des préconisations, l'animation des Comités d'Appui et d'Expertise, la mobilisation de prestataires, à hauteur d'environ 30 accueils et 23 diagnostics,
- **Ingénierie** :
11 ingénieries individuelles ou collectives.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE SPORTIF

Pour répondre aux objectifs précisés à l'article 2, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse propose d'assurer les missions inscrites et s'engage à la mobilisation de moyens adaptés à leur mise en œuvre optimale.

Moyens humains

- 1.30 ETP de chargés de mission pour l'accompagnement des structures, l'animation du dispositif départemental, l'animation des instances au niveau local et la gestion du dispositif ainsi que la contribution à la qualité du dispositif et de ses différentes actions.
- 0.15 ETP du Directeur.

Méthodologie

- Réalisation de diagnostics et mobilisation de prestataires en faveur de l'accompagnement.
- Mise en place et animation d'un Comité d'Appui et d'Expertise.
- Mise en place d'un Comité de Pilotage.

Ces deux instances sont composées a minima de représentants de l'Etat (DIRECCTE – DDCSCP), de la Banque des Territoires, de la Région Grand Est, de Lorraine Mouvement Associatif, du Département de la Meuse et de représentants du secteur associatif meusien. Elles sont animées par le CDOS de la Meuse.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE

La participation du Département de la Meuse pour la réalisation de ces missions est fixée à 10 000 € au titre de l'année 2020.

Par ailleurs le Département de la Meuse participera aux différentes instances et travaux nécessaires au fonctionnement du DLA.

ARTICLE 5 : DUREE ET MODALITES DE FINANCEMENT

La présente convention s'applique sur l'exercice comptable 2020 et prendra fin au 31 décembre 2020 pour la réalisation de l'opération.

La subvention sera créditée, en un seul versement, sur le compte du Comité Départemental Olympique et Sportif selon les procédures comptables en vigueur, à la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 : SUIVI-EVALUATION

Le CDOS rendra compte en fin d'exercice 2020 de l'activité et de l'exécution budgétaire du DLA.

S'il s'avère que l'association n'a pu réaliser, partiellement ou totalement, les objectifs définis à l'article 2, le Département est en droit de récupérer la participation versée au titre de l'année concernée, totalement ou au prorata des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

La collectivité départementale souhaite accroître l'évaluation de l'impact des politiques mises en œuvre, notamment sur le champ de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté. Elle impulsera la co-construction d'une démarche en ce sens en liens étroits avec l'ensemble de ses partenaires.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements, ou d'une ou plusieurs clauses du contrat ou si désengagement d'un ou plusieurs partenaires institutionnels initiateurs du dispositif.

La résiliation sera automatique si le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions.

La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé réception ou remise par un agent assermenté et non suivi d'effet. La résiliation à la demande du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse ne pourra être effective qu'à l'expiration d'un délai de 1 mois après réception par le Département de la Meuse de la mise en demeure.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

A peine d'irrecevabilité de la saisine des juridictions compétentes, tout différend entre les parties doit préalablement faire l'objet de la part de la partie la plus diligente d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué à l'autre partie dans un délai de trente jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La partie saisie dispose d'un délai de deux mois à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Fait à Bar-le-Duc, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Pour le Comité Départemental Olympique et
Sportif de la Meuse,

Danielle COMBE
Vice-présidente en charge de la Solidarité Active
et de l'Accompagnement vers l'Emploi

Bernard AUBRIET
Président

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - DOSSIERS NON INSCRITS DANS LE CADRE D'UN CTEAC

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu les demandes de subventions présentées au titre de la politique de soutien aux projets d'Education Artistique et Culturelle, non inscrits dans des Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC),

Vu le rapport soumis à son examen et en application du Schéma Départemental de l'Education Artistique et Culturelle et du règlement départemental afférent (page 88),

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes à :

PORTEURS DE PROJET	PRESENTATION DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL	Subvention Forfaitaire 2020	%/BP
Image'Est Epinal	Cin' Anim 55	11 405€	1 140.50€	10%
Sur Saulx Montiers sur Saulx	C'est mon patrimoine	16 000€	1 600€	10%
Vu d'un oeuf Fresnes en Woevre	Histoires de caméléons	4 305€	300€	6.96 %
Vu d'un oeuf Fresnes en Woevre	Des noms d'oiseaux	5 000€	500€	10%
Inecc Metz	Musico jardin	6 693€	669€	10%
TOTAL	Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle hors CTEAC		4 209.50€	

- de signer les actes se rapportant à ces décisions.

SOUTIEN AUX RESIDENCES PERMANENTES

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au renouvellement du conventionnement avec l'association Rue de la Casse pour l'année 2020 (page 66),

Vu le règlement culturel du Département de la Meuse adopté par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016,

Vu la demande formulée par l'association Rue de la Casse pour le renouvellement de la convention la concernant,

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement 2020 (AE 2017-1 ASSOC CONVENTIONNEMENT PLURIA 17-22) à l'association Rue de la Casse à Nettancourt pour un montant de 20 000 euros, dont les modalités de versement sont prévues dans la convention annuelle d'objectifs.
- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention.

DEVELOPPEMENT CULTUREL - SOUTIEN A LA CREATION CONTEMPORAINE

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen présentant des demandes de subventions au titre du soutien au développement culturel sur les territoires et plus particulièrement aux créations contemporaines de compagnies artistiques domiciliées en Meuse (page 72),

Vu les demandes de subvention formulées par les associations visées ci-dessous au titre du programme 2020,

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant global maximum de 22 450 euros au titre de 2020-2021 aux associations et selon la répartition visées dans le tableau ci-dessous.

Association	Objet de la demande	Montant forfaitaire de la subvention		Total période 2020-2021
		2020	2021	
Caramel Music (Cie Azimuts)	Diffusion « <i>Amour et cornichons</i> »	1 550 €		1 550 €
Mamaille (Cie)	Création (sur 2 ans) « <i>Les grandes espérances</i> »	3 500 €	6 500 €	10 000 €
Mavra (Cie)	Création « <i>Britannicus</i> »	10 900 €		10 900 €
Sous total		15 950 €	6 500 €	22 450 €
		TOTAL		

- de signer les actes afférents à ces financements

ASSOCIATION ARGONNE PNR - SUBVENTIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer une subvention à l'Association Argonne PNR pour 2020 (page 38),

Décide :

- d'octroyer une subvention forfaitaire de 5 000 € au titre de l'année 2020 à l'Association Argonne PNR, dans le cadre des actions du schéma de développement touristique du département, qui sera versée à la signature de l'arrêté attributif de subvention.
- de signer l'arrêté attributif de subvention.

SOUTIEN AUX POLES DE RESSOURCES CULTURELLES

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le règlement culturel du Département de la Meuse adopté par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016,

Vu le Schéma Départemental de Développement de l'Education Artistique et Culturelle adopté par l'Assemblée départementale le 19 octobre 2017,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 conclue entre le Département de la Meuse et Réseau CANOPE,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien aux associations d'enjeu départemental dites Pôles de ressources culturelles (page 44),

Vu les demandes de subvention de l'INECC et de Réseau CANOPE,

Décide :

- d'attribuer une subvention de 16 348 € TTC maximum en faveur de Réseau Canopé pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique scientifique sur le thème « Les paysages » au titre de l'année 2019/2020 (à partir des crédits de l'AE 2017_1 programme CULTSCOL, libellée Activités culturelles en milieu scolaire). Les modalités de paiement sont prévues dans un avenant.
- d'attribuer une subvention de 13 000 euros à l'association INECC (Metz) dont 5 000 euros au titre du fonctionnement à partir des crédits de l'AE 2020-1 programme ASSOCULT libellée Pôle ressources culturelles 20 22 et 8 000 euros au titre du projet Charte à partir des crédits de l'AE 2017_1 programme CULTSCOL, libellée Activités culturelles en milieu scolaire, pour la coordination de la Charte du Chant Choral au titre de l'année 2019/2020. Les modalités de paiement sont prévues dans une convention d'application.
- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

REFONTE DU SITE INTERNET DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION FEDER.

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet de refonte du site internet institutionnel du Département de la Meuse et à son plan de financement prévisionnel (page 109),

Décide :

- d'approuver le projet de refonte du site internet institutionnel du Département de la Meuse et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Postes de dépenses	HT	Financeurs	
Refonte graphique et ergonomique	17 450.00 €	UE – FEDER	133 013.40 € (60 %)
Refonte technique et fonctionnelle, accompagnement éditorial	67 364.00 €		
AMO Développement du nouveau site internet	46 875.00 €		
Développement d'une Plateforme de démarches en ligne	90 000.00€	<i>Sous-Total cofinancements :</i>	133 013.40 € (60 %)
		Autofinancement CD55	88 675.60 € (40 %)
TOTAL DS FEDER	221 689.00 €	TOTAL	221 689.00 € (100 %)

- de solliciter une subvention européenne FEDER de 133 013.40 € auprès de la Région Grand Est au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2014-2020, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé ci-dessus,
- d'engager le Département sur fonds propres à défaut d'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées. Si le montant de ces subventions allouées venait à être inférieur à celui sollicité, le Département s'engage à augmenter d'autant sa participation.
- de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention FEDER.

ANIMATION ET SUIVI AVIFAUNE 2019-2021 DU SITE NATURA 2000 'VALLEE DE LA MEUSE' : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la modification du plan de financement prévisionnel initial de l'opération Animation et préservation du site N2000 ZPS Vallée de la Meuse pour la période 2019-2021 (page 107),

Décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
Postes de dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Financeurs	Montant Subvention	
Fonctionnement	Poste d'animation 2019-2021 Dépenses de personnel (masse salariale chargée)				
	Frais de mission		146 800,00 € 3 200,00 €	DREAL (Conv. 12.07.19) AERM (Conv. 2019-589)	15 220,00 € (10 %) 45 000,00 € (30 %)
Fonctionnement	Etude Avifaune 2019-2021 (Marché public : Accord-cadre n° 2019-51 Lot 1 NEOMYS)		156 000,00 €	DREAL (Conv. 12.07.19) AERM (Conv. 2019-422)	15 600,00 € (10 %) 48 360,00 € (31 %)
Fonctionnement	Supports d'information/sensibilisation ➤ Création graphique « CITEASEN » (Marché public : Accord-cadre n° 2018-247) ➤ Vidéos Lot 1 « Sarl 1616 Prod » (Marché public n° 2018-217) Lot 2 « Nicolas LEBLANC » (Marché public n° 2018-18222/1/1) ➤ Impressions Lot 1 « Imprimeries Morault » (Marché public : Accord-cadre n° 2017-296) Lot 2 « Hecht SA » (Marché public : Accord-cadre n° 2017-299)		30 000,00 €	AERM (Conv. 2019-656)	12 000,00 € (40 %)

Total DS FEDER			DREAL	30 820,00 € (9.17 %)
			AERM	105 360,00 € (31.36 %)
		336 000,00 €	FEDER	132 620,00 € (39.47 %)
			Autofi. CD55	67 200,00 € (20 %)

- de solliciter une subvention FEDER de 132 620.00 € auprès de la Région Grand Est au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé ci-dessus.
- d'engager le Département sur fonds propres à défaut d'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées. Si le montant de ces subventions allouées venait à être inférieur à celui sollicité, le Département s'engage à augmenter d'autant sa participation.
- de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention FEDER.

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT -CITOYENS ET TERRITOIRES GRAND EST : SUBVENTION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande de subvention départementale présentée par l'association « Citoyens et Territoires Grand Est » labellisée Centre d'Information Europe Direct par la Commission européenne (page 111),

Décide :

- d'octroyer d'une subvention départementale forfaitaire de 4 000 € à l'association « Citoyens et Territoires Grand Est » pour accompagner son programme d'actions 2020 ciblé sur l'Europe et les fonds européens ;
- d'autoriser le versement de cette subvention départementale en une seule fois dès que la présente décision sera rendue exécutoire.

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT - CRISTEEL : SUBVENTION 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande de subvention départementale présentée par l'association « Centre Régional Inter-associatif et de Soutien Technique pour les Echanges Européens en Lorraine - CRISTEEL » labellisée Centre d'Information Europe Direct par la Commission européenne (page 113),

Décide :

- d'octroyer d'une subvention départementale forfaitaire de 2 000 € à l'association « Centre Régional Inter-associatif et de Soutien Technique pour les Echanges Européens en Lorraine - CRISTEEL » pour accompagner son programme d'actions 2020 ;
- d'autoriser le versement de cette subvention départementale en une seule fois dès que la présente décision sera rendue exécutoire.

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)

COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX : ACOMPTE 2020

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur un premier acompte du crédit de fonctionnement réservé aux comités sportifs départementaux au titre de l'aide au mouvement sportif 2020 (page 92),

Vu les demandes de subvention présentées au titre de l'aide au mouvement sportif réservé aux comités sportifs départementaux,

Décide :

- d'attribuer un acompte des subventions forfaitaires au titre de l'aide au fonctionnement des comités sportifs départementaux 2020, conformément au tableau annexé à la présente décision, pour un montant de 77 006,40 €,
- de signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Annexe - Tableau de répartition des acomptes de 40% versés au titre du soutien aux comités sportifs départementaux

Bénéficiaires				Total Subvention au titre de l'année 2019 (subvention fonctionnement uniquement)	1er versement (acompte) 2020, soit 40% du montant octroyé en Année N-1 (si dossier reçu complet, et ayant perçu l'an passé)
Comité	Meuse	AERONAUTIQUE		5 839,00 €	2 335,60 €
Comité	Meuse	ATHLETISME		763,00 €	305,20 €
Comité	Meuse	AVIRON		1 480,00 €	592,00 €
Comité	Meuse	BADMINTON		2 422,00 €	968,80 €
Comité	Meuse	BASKET BALL		5 351,00 €	2 140,40 €
Comité	Meuse	CANOE KAYAK		2 675,00 €	1 070,00 €
Comité	Meuse	CYCLISME		4 302,00 €	1 720,80 €
Comité	Meuse	FOOTBALL		23 078,00 €	9 231,20 €
Comité	Meuse	GOLF		6 442,00 €	2 576,80 €
Comité	Meuse	HANDBALL		16 758,00 €	6 703,20 €
Comité	Meuse	HANDISPORT		7 978,00 €	3 191,20 €
Comité	Meuse	JUDO		5 030,00 €	2 012,00 €
Comité	Meuse	KARATE		1 443,00 €	577,20 €
Comité	Meuse	NATATION		2 091,00 €	836,40 €
Comité	Meuse	PETANQUE		1 186,00 €	474,40 €
Comité	Meuse	RANDONNEE PEDESTRE		1 988,00 €	795,20 €
Comité	Meuse	RUGBY		6 483,00 €	2 593,20 €
Comité	Meuse	SPELEOLOGIE		1 132,00 €	452,80 €
Comité	Meuse	TENNIS		5 248,00 €	2 099,20 €
Comité	Meuse	TENNIS DE TABLE		4 382,00 €	1 752,80 €
Comité	Meuse	VOILE		1 386,00 €	554,40 €
Total 1				107 457,00 €	42 982,80 €
Comité	Meuse	UFOLEP	Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique	10 202,00 €	4 080,80 €
Comité	Meuse	UNSS	Union Nationale Sport Scolaire	37 324,00 €	14 929,60 €
Comité	Meuse	USEP	Union Sportive Enseignement Primaire	14 718,00 €	5 887,20 €
Total 2				62 244,00 €	24 897,60 €
Comité	Meuse	CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif	22 815,00 €	9 126,00 €
Total 3				22 815,00 €	9 126,00 €
TOTAUX				192 516,00 €	77 006,40 €

FONCTIONNEMENT SPORT 2020 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'INTERET INTERCOMMUNAL

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen sur la répartition des subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt intercommunal au titre du budget 2020 (page 95),

Décide :

- de donner acte des 8 associations éligibles mais non retenues conformément au seuil de recevabilité (minimum 500 € après un calcul de répartition), à savoir :
 - Futsal Verdun,
 - ASPTT Verdun omnisport,
 - Verdun Meuse triathlon,
 - Club de gymnastique volontaire et bien être de Bar-le-Duc
 - Foot de bonheur,
 - Football Club de Revigny-sur-Ornain,
 - Handball Club de Montmédy,
 - Ping-Pong Club de Stenay.
- d'attribuer les subventions forfaitaires aux associations sportives d'intérêt intercommunal 2020, pour 51 dossiers retenus, selon le tableau de répartition annexé à la présente décision, pour un montant total de 70 000 €,
- de signer l'ensemble des actes afférents.

ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES REPARTITION 2020		51 dossiers éligibles (> 500 €)	Année 2020	Année 2019
		Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération		
Association des Bergeronnettes de l'Espérance Ancerville	Gymnastique	Haute Saulx et Perthois - Val d'Ornois	1 054,72 €	893,81 €
MJC Ancerville	Multisports	Haute Saulx et Perthois - Val d'Ornois	1 007,25 €	0,00 €
7 Saulx et Perthois Handball	Handball	Haute Saulx et Perthois - Val d'Ornois	574,18 €	0,00 €
Association Rugby Club Bar-le-Duc	Rugby	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	1 307,62 €	1 251,48 €
Club Sportif Laïque Barisien	Basket	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	1 508,61 €	1 256,14 €
ASPTT Bar-le-Duc	Multisports	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	6 238,52 €	5 221,87 €
Union Sportive Behonne Longeville	Football	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	676,11 €	626,16 €
TC Fains-Véel	Tennis	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	657,17 €	658,77 €
Association Golf de Combles	Golf	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	2 771,43 €	1 492,85 €
AEL Fains-Véel	Tennis de Table	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	540,40 €	629,53 €
Entente Centre Ornain	Football	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	2 508,28 €	1 844,11 €
Les Baroudeurs de Ligny	Cyclisme	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	913,68 €	773,30 €
Racing Club Saulx et Barrois	Football	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	600,02 €	0,00 €
AS Val d'Ornain	Football	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	538,44 €	Non éligible
Bar Badminton Club	Badminton	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	775,79 €	0,00 €
Tatamis Judo Club Euville	Judo	Commercy - Void - Vaucouleurs	863,14 €	803,98 €
Club Nautique de Commercy	Natation	Commercy - Void - Vaucouleurs	2 688,78 €	2 582,84 €
LAS Void Vacon	Handball	Commercy - Void - Vaucouleurs	2 474,84 €	2 407,56 €
Judo Club de Vaucouleurs	Judo	Commercy - Void - Vaucouleurs	648,71 €	674,86 €
Entente sportive Void Vacon	Football	Commercy - Void - Vaucouleurs	1 972,38 €	0,00 €
Olympique Club Thiervillois 55	Athlétisme	CA du Grand Verdun	990,93 €	854,14 €
Tennis Club du Grand Verdun	Tennis	CA du Grand Verdun	1 402,25 €	0,00 €
Basket Club Verdunois	Basket-Ball	CA du Grand Verdun	2 230,11 €	1 666,43 €
Sport Athlétique Verdunois	Multisports	CA du Grand Verdun	6 176,60 €	5 764,34 €
Verdun Agglo Handball	Handball	CA du Grand Verdun	629,67 €	1 298,81 €
US Thierville	Football	CA du Grand Verdun	939,35 €	890,02 €
Shotokan Karaté Club	Karaté	CA du Grand Verdun	798,46 €	Non éligible
Association St Laurent Mangiennes Football	Football	Damvillers - Spincourt	722,23 €	705,51 €
Handball Club Damvillers	Handball	Damvillers - Spincourt	1 641,51 €	1 308,48 €
Rayon Artistique Stainois	Handball	Pays d'Etain	2 066,30 €	1 881,95 €

Association Sportive Dieue Sommedieue	Football	Val de Meuse - Voie Sacrée	539,59 €	1 319,34 €
Association Sportive Nixéville-Blercourt	Football	Val de Meuse - Voie Sacrée	533,84 €	526,98 €
FC Dugny	Football	Val de Meuse - Voie Sacrée	550,74 €	674,25 €
ES Tilly Ambly Villers Bouquemont	Football	Val de Meuse - Voie Sacrée	600,20 €	0,00 €
La Pétanque de Saint-Mihiel	Pétanque	Sammiellois	1 141,27 €	975,21 €
Handball Club Saint-Mihiel	Handball	Sammiellois	616,16 €	601,83 €
Rugby Centre Meuse Force 4	Rugby	Sammiellois	1 792,24 €	1 508,90 €
AS Têtes Brulées	Cyclisme	Sammiellois	580,21 €	0,00 €
Centre Equestre de Marville	Equitation	Pays de Montmédy	1 894,85 €	0,00 €
Gym Médy	Gymnastique	Pays de Montmédy	590,32 €	0,00 €
Club des Jeunes de l'Ornain	Handball	Pays de Revigny-sur-Ornain	1 747,19 €	1 407,67 €
Revigny AS Tennis Club	Tennis	Pays de Revigny-sur-Ornain	1 216,12 €	1 130,35 €
BMX Contrisson	Cyclisme	Pays de Revigny-sur-Ornain	901,00 €	0,00 €
Association Argonne Club Triaucourt	Multisports	Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	857,38 €	878,09 €
MJC Vaubécourt	Handball	Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	1 645,74 €	1 377,35 €
Espérance de Stenay	Basket	Pays de Stenay et du Val Dunois	646,41 €	726,51 €
Union Sportive Argonne Meuse	Handball / Badminton	Argonne Meuse	1 973,15 €	0,00 €
La Pétanque Erizienne	Pétanque	De l'Aire à l'Argonne	1 108,61 €	934,42 €
Moto club de Mazel	Motocyclisme	De l'Aire à l'Argonne	602,12 €	0,00 €
Judo Club Vigneulles Fresnes	Judo	Canton de Fresnes en Woëvre	750,16 €	502,65 €
Entente Vigneulles Hannonville Fresnes	Football	Côtes de Meuse - Woëvre	1 795,22 €	1 549,14 €
TOTAL			70 000,00 €	

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE (13420)

POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MEUSE - ANNEE 2020 - PROGRAMMATION N°2

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020 - 391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale n°2 de l'année 2020 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (page 99),

Décide :

- de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- d'attribuer aux porteurs de projet intéressés, les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un **montant global de 145 700 €**.

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense éligible	Taux aide	Subvention
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Réalisation de 4 animations sur des Espaces Naturels Sensibles du département de la Meuse. - Création d'outils pédagogiques en lien avec les ENS de type « eaux dormantes » en concertation avec MNE (Jeu de 7 familles sur les Amphibiens, Mallette pédagogique Oiseaux, Poster ludique et pédagogique)	27 000 € TTC	60 %	16 200 €
Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	Programme 2020 d'actions en faveur des ENS de la Meuse	203 560 € TTC	50%	101 780 €
Meuse Nature Environnement	Actions de prospection, connaissance et animation des ENS sur le département de la Meuse Création d'outils pédagogiques en lien avec les ENS de type « eaux dormantes » en concertation avec le CPIE Meuse (Jeu de 7 familles sur les Amphibiens, Mallette pédagogique Oiseaux, Poster ludique et pédagogique)	27 100 € TTC	60%	16 260 €
Meuse Nature Environnement	Plus de Nature dans mon Verger : étude en vue du classement de vergers du barrois (tranche 1) : - Etudes bibliographiques, échanges avec des observateurs et des naturalistes - Sélection des sites - Création des outils de collecte de données et de saisie et analyse	11 700 € TTC	80%	9 360 €
CPEPESC Lorraine	Animations nature sur la thématique des chauves-souris sur 5 ENS meusiens : Prairies en amont de Stenay (A02), Fort du Chesnois (B08), Fort de Liouville (B03), Fort de Jouy-sous-les-Côtes (B12) et Citadelle de Montmédy (B04)	3 500 € HT	60%	2 100 €

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 05/06/2020

Date de dépôt légal : 05/06/2020